

La lettre

aux adhérent(e)s

Section finistérienne de l'Institut d'histoire sociale de Bretagne

N° 10, Mars 2020

Adresse : IHS CGT 29, Maison du peuple, 2 place Edouard Mazé, 29200 BREST - Courriel : ihscgt29@orange.fr

DOSSIER

La Commune de Paris ... et celle de Brest

Le contexte

Depuis 1852, la France est sous le second empire de Napoléon III. En 1870, il déclare la guerre à la Prusse, soutenu par l'Allemagne, mais est capturé, à Sedan, le 2 septembre.

La République est proclamée, le 4 septembre. Le 18 septembre commence le siège de Paris par les Prussiens, entraînant une grosse famine. Guillaume II exige des sommes faramineuses de la France.

Des élections législatives ont quand même lieu le 8 février 1871, donnant les 2/3 des sièges aux monarchistes. Adolphe Thiers devient le chef du pouvoir exécutif.

Les prémices de la Commune

Le 5 janvier 1871 commence le bombardement allemand de Paris par l'artillerie prussienne. Le 7 janvier, c'est « l'affiche rouge » des délégués des vingt arrondissements dont le brestois Jean-Louis Pindy :

« Le gouvernement qui s'est chargé de la défense nationale a-t-il rempli sa mission ? NON ! » et pour conclure : « Place au peuple, place à la Commune »

Le 17 mars, Thiers, qui préférerait un armistice avec les Prussiens plutôt qu'une défense de la capitale avec un peuple en armes qu'il craignait, veut désarmer Paris et, le 17 mars dans la nuit, il envoie une troupe enlever les canons de la butte Montmartre. C'est l'échec : les parisiens s'y opposent et les soldats refusent de tirer sur la foule accourue. Les généraux sont tués.

Le 18 mars, le gouvernement se replie à Versailles. Paris est libéré de la tutelle de ce gouvernement ultra réactionnaire.

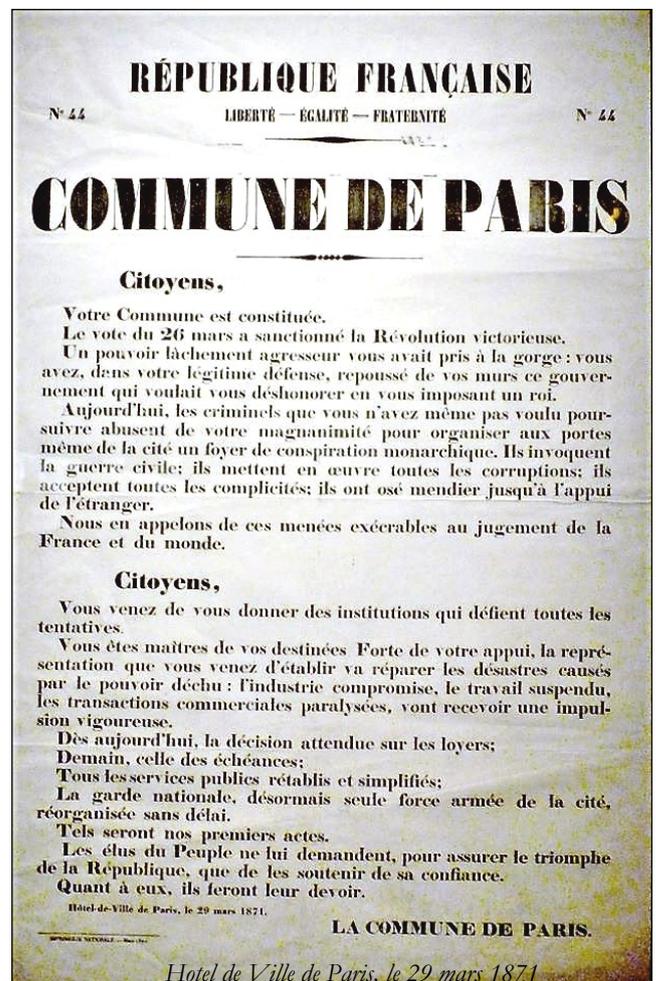
La création de la Commune

Tous les services de l'Etat sont désormais à Versailles. Les parisiens doivent donc inventer un nouveau fonctionnement alors que le siège se poursuit et que la famine commence à sévir.

L'armée est remplacée par la Garde nationale dont les soldats élisent ou révoquent les officiers sans tenir compte

de leurs capacités militaires. Il n'y a donc pas de stratégie militaire. Le drapeau rouge est choisi comme emblème.

Le 25 mars ont lieu les élections pour un Conseil de la Commune dont les membres devront rendre compte de leurs actes et seront révocables. Parmi les élus les plus célèbres, on y trouve Jean-Baptiste Clément, Eugène Pottier, Eugène Varlin, Jules Vallès. Jean-Louis Pindy, 31 ans, né à Brest, ouvrier menuisier est élu du 3ème arrondissement.



La Commune de Paris ... et celle de Brest

La Commune est déclarée officiellement le 27 mars.



Barricades - Mars 1871

La Commune durera 72 jours avant son écrasement, dans le sang, par l'armée de Thiers, « les Versaillais ». Tout au long de ces deux mois et demi, les parisiens apprennent la démocratie réelle (participative dirait-on aujourd'hui). Les clubs, nombreux avant la Commune, se développent. Une foule importante se réunit dans les établissements publics et revendique. Les femmes y prennent la parole, comme jamais, et sont entendues par les élus.

Des associations telles « L'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés », « L'école nouvelle », la fédération des artistes (présidée par Gaston Courbet), les comités de vigilance, les clubs... sont des relais de la démocratie.

Le social au cœur et l'égalité hommes/femmes

La commission du travail, présidée par le hongrois Léo Fränquel, lutte contre le chômage en réorganisant les ateliers abandonnés par les patrons. La gestion en est confiée à l'Union des femmes, dirigée par la brestoise Nathalie Le Mel, chargée des questions sociales et Elisabeth Dmitrieff, (femme politique et militante féministe russe) déléguée de K. Marx, chargée de l'orientation politique.



Nathalie Le Mel

Elisabeth Dmitrieff

L'Union des femmes décide l'égalité de traitement pour les instituteurs et institutrices en revalorisant leurs salaires (21 mai 1871). Parmi les autres propositions, souvent ap-

pliquées, on note : Une pension aux veuves de fédérés, mariées ou non ; le versement d'une pension alimentaire pour permettre aux femmes de se séparer de leur mari ; la lutte contre la prostitution...

Les communards réquisitionnent les logements laissés vacants par la fuite de leurs propriétaires à Versailles. Ils prononcent aussi, par décret du 2 avril, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, 34 ans avant la loi de 1905 ! La laïcité s'installe dans les écoles, les hôpitaux, les prisons. L'école donne aux pauvres, filles ou garçons, le droit d'apprendre avec la fourniture gratuite du matériel scolaire.

21-28 mai 1871 : La semaine sanglante

Depuis des semaines, les parisiens défendent la ville contre les versaillais qui bénéficient de la bienveillance de Bismarck. Ils résistent aux forts d'Issy les Moulineaux, de Montrouge, de Vanves... Un piqueur des ponts et chaussées, Jules Ducatel, trahit les communards en indiquant aux assaillants qu'une porte n'est pas gardée. Ils entrent le 21 mai et le massacre commence.



Barricades - Mai 1871

Tous ceux que les troupes rencontrent sont tués -fusillés ou percés de baïonnettes – les femmes sont violées. A la caserne Lobeau, les prisonniers sont fusillés à la mitrailleuse. Des incendies ravagent de nombreux monuments et immeubles. Les communards sont contraints de les évacuer. Ils brûlent, à leur tour, l'hôtel de ville et le palais de justice, deux symboles de la Commune.

Les communardes et les communards résistent. Les femmes, dont Nathalie Le Mel et Louise Michel, sont nombreuses sur les barricades. Les combats sont acharnés à la Butte aux cailles et place du château d'eau où Delecluze, délégué à la guerre de la Commune, est tué.

Malgré la farouche résistance, les versaillais progressent. Le samedi 27, au cimetière du Père Lachaise, 17 communards sont fusillés au mur des fédérés. Le dimanche 28, l'armée d'Adolphe Thiers prend la dernière barricade, probablement celle du Faubourg du temple. Eugène Varlin, membre de l'Internationale, est fusillé à Montmartre. Au total, on comptera, environ, 107 000 morts.

Après la Commune

La répression est féroce. Des Conseils de guerre sont institués. 270 condamnations à mort sont prononcées, pas toutes effectives, heureusement. Au total, on compte plus de 13 000 condamnations aux travaux forcés, à la déportation, à la détention...



Louise Michel

Nathalie Le Mel et Louise Michel embarquent de Rochefort à bord de « La Virginie » pour la Nouvelle Calédonie. La plus grande partie des déportés partira de Brest d'où le premier convoi partit, à bord de « La Danaë » le 3 mai 1872 pour arriver à Nouméa le 29 septembre.

Le 3 mars 1879, une première loi d'amnistie est promulguée. Elle concerne les condamnés qui seront graciés dans les trois mois par le Président de la République. Ce sera le cas de Louise Michel et de Nathalie Le Mel.

Ce n'est que le 11 juillet 1880, qu'avec l'appui tardif de Gambetta - alors président de la Chambre - et après une longue bataille menée notamment par Victor Hugo, que l'amnistie générale sera votée.

En septembre 1879, le premier contingent de communards, retour d'exil, arrive à Brest à bord du « Navarin ». Une souscription fut ouverte en leur faveur. D'autres rapatriements suivirent. Un banquet fut offert aux victimes de la répression des versaillais par des « socialistes » brestois au restaurant « Le treillis vert ».



Au bagne en Nouvelle Calédonie

Une héroïne et un héros brestois de la Commune

Nathalie LE MEL : née Duval le 26 août 1826, à Brest, où elle habitait grand rue (aujourd'hui rue Louis Pasteur) Déportée en Nouvelle Calédonie en 1872, elle retrouve la France en 1879 et poursuit son combat pour les droits des femmes et la création d'un parti ouvrier. Elle meurt à 92 ans, le 28 mai 1921, aveugle et dans la misère à l'hospice d'Ivry.

Jean-Louis Pendency (francisé Pindy) ouvrier menuisier, né le 3 juin 1840 à Brest, militant de l'Internationale à Paris où il a émigré.. Nommé par la Commune, gouverneur de l'hôtel de ville. Condamné à mort, il réussit à s'enfuir et s'exile en Suisse. Il devient anarchiste et meurt à la Chaux-de-Fonds le 24 juin 1917.



Jean-Louis Pendency

Quelques finistériens dans la Commune de Paris

Henri Berlivet, né à Morlaix le 11 décembre 1842, charretier. Il fait la guerre de 1870 puis combat dans les rangs de la Commune, notamment sur la barricade de Belleville. Condamné à la déportation, il meurt en Nouvelle Calédonie en octobre 1877.

Yves Coriou, né à Morlaix le 10 avril 1835. Il fait la guerre de 1870 et rejoint la Commune. Condamné à la déportation en Nouvelle Calédonie, il revient en 1879 sur « La Meuse ».

Lucien Le Coispellier, né le 2 février 1842 à Brest, employé de commerce, capitaine sous la Commune, condamné par contumace à la déportation.

Yves Miossec, né le 1er décembre 1831 à Lambézellec, cocher à Paris, condamné à 2 ans de prison et 5 ans de privation de droits civiques.

Jean-Marie Prigent, né le 27 octobre 1844 à Plougasnou, cocher, communard, condamné à la déportation. Meurt en Nouvelle Calédonie en décembre 1872.

La Commune de Paris ... et celle de Brest

Tentative d'instauration d'une Commune à Brest

Constant Le Doré, né à Brest en 1815, est un militant actif. Il fonde le club brestois de « La solidarité républicaine ». Il est condamné pour avoir crié « Vive la Sociale » et fonde, en 1869, avec l'aide de Pindy, la section brestoise de l'Internationale.

Rapidement la section recrute une grosse partie des ouvriers de l'arsenal et de nombreux compagnons en ville. Sur ordre du ministre de la justice, il est arrêté, avec quelques militants brestois, en avril 1870, comme d'autres membres de l'Internationale en France. Le Tribunal correctionnel de Brest les condamne à des peines de prison pour affiliation à une société non autorisée. La décision est annulée en appel à Rennes.

Cette décision relance l'activité des socialistes brestois. Les réunions se multiplient. L'une d'elle est annoncée le 28 septembre 1870 salle du Treillis vert sur les glacis (place de la Liberté aujourd'hui). Le maire interdit la réunion. La foule y vient quand même. Décision est prise de nommer une commission de 9 membres, chargée de mettre sur pied une autre réunion le 1er octobre salle du théâtre, sur les glacis. Le maire accepte cette fois.

Réunion publique pour une Commune à Brest.

Réunis la veille de la réunion, les 9 délégués décident que les parti-

cipants doivent se prononcer sur la formation d'un « Comité de surveillance et de défense nationale » autrement dit l'organisation de la Commune à Brest.

Le Préfet maritime ne s'y trompe pas. Il écrit : « Ils voulaient instituer un Comité de surveillance, former une municipalité libre, remplacer l'autorité civile et militaire et prendre la direction des affaires ».

Constant Le Doré est applaudi par la foule lorsqu'il lance un appel pour organiser la Commune à Brest. Vingt membres furent élus au Comité de surveillance.

Echec de la tentative

Le lendemain, dimanche, une délégation du Comité est reçue, à 11 heures, par le maire pour demander une salle pour se réunir.

Refus catégorique du maire. Les adhérents de l'Internationale se réunissent alors sur les glacis avec l'intention de marcher sur la mairie. Ils y arrivent à 14 heures mais une compagnie de la garde nationale occupe la mairie et une compagnie d'infanterie de marine est en réserve. C'est l'échec de la Commune de Brest.

Le 27 octobre, les « émeutiers » passent devant le Conseil de guerre.

Les condamnations vont de 10 jours à 2 ans de prison. Le Doré et Plouzané sont incarcérés à Fontevraud. Une grâce du ministre de la justice, après intervention de leur avocat et du Préfet du Finistère (le Préfet maritime y était opposé) intervient le 13 décembre 1870.



Le port de Brest vers 1870 - collection Musée de Bretagne

Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Bretagne

☐ Adhésion 2020 à l'institut CGT d'histoire sociale de Bretagne

Cotisation annuelle 35 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus. Cotisation collective : 45 €.

Nom, prénom

Adresse

Courriel..... Téléphone

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT, Maison du Peuple, 2, place Edouard Mazé, 29200 Brest. Paiement par chèque à l'ordre de IHS CGT Bretagne.